

Au Conseil communal de Lausanne

Mobilité douce, tout peut-il être fait au détriment de la sécurité des piétons ?

Interpellation

Une fausse tolérance et une culture s'installent à Lausanne au détriment de la sécurité des piétons.

De plus en plus de cyclistes au mépris de la signalisation utilisent les rues piétonnes sans se soucier des risques qu'ils font prendre aux autres usagés.

Pour un cycliste, le centre ville dédié aux piétons, les trottoirs, les sens interdits parfois, sont quotidiennement pris d'assaut par des cyclistes peu soucieux du risque qu'ils prennent autant pour eux que pour les autres usagés.

Les règles sont relativement simples, soit les cyclistes sont interdits et cela est signalé par un panneau, soit ils peuvent rouler mais au pas. Je rappelle que le pas est aux environs de 3 à 5 Km/h. Pour illustrer le danger, à 20Km/h la masse est multipliée par 4. Le choc peut être très violent pour un piéton qui lui est sans contestation un usagé entrant dans le type « mobilité douce » donc non polluant.

La ville de Lausanne a des pistes cyclables et l'on arrive même à voir des vélos sur les trottoirs contigus à celle-ci. (Exemple Pont Chauderon).

Quelques rues de Lausanne sont très pentues, pavées, glissantes et là aussi des cyclistes, au mépris de toutes règles élémentaires de prudence, les dévalent sans se soucier des piétons et des autres usagés, sans oublier les feux qui ne sont pas respectés en ville.

Questions à la Municipalité :

1. La police a-t-elle déjà dénoncé ou amendé des cyclistes fautifs ?
2. Une campagne est-elle à l'ordre du jour ?
3. Une disposition particulière est-elle envisageable concernant les vélos électriques ?

Lausanne le 14 mai 2013

Pierre Oberson
Conseiller communal
Groupe UDC

